



SOCIÉTÉ

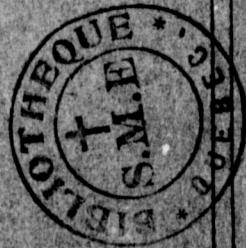


PERMANENTE DE CONSTRUCTION

DES ARTISANS.

6^eme RAPPORT ANNUEL

1881.



QUEBEC :
P.G. DELISLE, IMPRIMEUR,
1881.

Flancs & Finances

SOCIÉTÉ
PERMANENTE DE CONSTRUCTION
DES ARTISANS.



RAPPORT ANNUEL

1881.

QUEBEC :
P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR,
1881.

DIRECTEURS :

S. LESAGE, Ecr., Président ;
J. BLANCHET, C. R., Ecr., Vice-Président.

CYRILLE DUQUET, Ecr. ; | GEORGE PAQUET, Ecr. ;
JOS. PLAMONDON, Ecr. ; | E. R. FRÉCHETTE, Ecr. ;
J. A. DEFOY, Ecr. ; | OCTAVE MIGNER, Ecr. ;
JOSEPH ARCHER, Jnr., Ecr.

OFFICIERS :

A. J. AUGER, Sec.-Trésorier.
CHAS. P. CASGRAIN, Asst.-Sec.-Trésorier.
BOSSE & LANGUEDOC, Avocats.
JACQUES AUGER, Notaire.
N. ARTHUR GIARD, Auditeur.
ARTHUR EVANTUREL, "

SIXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE LA *Société Permanente de Construction des Artisans.*

Vendredi, le 29ème jour de mai mil huit cent quatre-vingt-un, à 4 heures P. M., la sixième assemblée annuelle des actionnaires de la société a eu lieu dans les bureaux de la Société. Etaient présents :

MM. S. Lesage, J. Blanchet, Joseph Archer, jr., Joseph Plamondon, George Pâquet, Cyrille Duquet, Octave Lemieux, J. E. Dorion, Israël Turcot, Arthur Evanturel, Alfred Leclair, E. Ruelie, Arthur Giard et Narcisse Côté.

Siméon Lesage, écr., Président de la Société, fut appelé au fauteuil, et Amédée J. Auger, le secrétaire-trésorier et secrétaire *ex officio* des assemblées, prit son siège.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Les nouveaux règlements ayant été pris en considération, l'article XX est biffé, et remplacé par celle-ci : Il sera exigé dans tout acte d'obligation portant hypothèque, sur les arrérages d'intérêt ou de principal, un intérêt au taux payable sur le principal non arriéré.

Il est proposé par M. C. Duquet, secondé par M. Israël Turcot, et résolu :

Que les règlements qui viennent d'être lus, tels qu'amendés, soient adoptés et imprimés pour être distribués aux actionnaires de la Société.

Le Président fait lecture du rapport suivant :

**Sixième Rapport Annuel des Directeurs aux Actionnaires de la
Société Permanente de Construction des Artisans.**

MESSIEURS,

En vous soumettant notre rapport annuel, nous sommes heureux de pouvoir constater encore une fois que notre société continue de prospérer. Les différents états qui vous seront fournis par notre Secrétaire-Trésorier vous le démontreront de la manière la plus satisfaisante.

Le compte des profits et pertes montre que nous avons réalisé une économie de \$485.47 sur les frais d'administration. Un autre chiffre qui mérite d'attirer l'attention est celui des revenus provenant des amendes pour retard dans le paiement des versements. Notre état de l'année dernière établissait que les amendes perçues avaient produit un bénéfice de \$1596.02 tandis que cette année les amendes ne se sont élevées qu'à la somme de \$950.97. La conclusion à tirer de ce dernier rapprochement est que les versements ont été faits plus régulièrement, l'argent étant devenu moins rare, et que les profits réguliers provenant de l'intérêt de nos placements ont été en réalité plus considérables que l'an dernier.

Si maintenant nous récapitulons les opérations de notre société depuis ses commencements, nous trouvons que depuis son organisation elle a négocié 284 prêts hypothécaires représentant un montant collectif de \$163,021.39.

Durant cette période elle a réalisé assez de bénéfices pour lui permettre de payer la somme comparativement élevée de \$17,642.70 sous forme de dividendes aux actionnaires du fonds permanent, plus une somme de \$4,266 de profits accumulés aux actionnaires de Classe A, notre plus ancienne classe de parts mobiles, qui a été éteinte et payée en entier le premier d'avril dernier ; et plus enfin la somme de \$3788.88 qui a été accordée aux emprunteurs du fonds d'appropriation sur paiements par anticipation de leurs obligations.

En égard au capital engagé et aux temps critiques que nous avons traversés, de pareils résultats ne peuvent manquer de nous inspirer confiance pour l'avenir.

Les profits nets réalisés sur les opérations de l'année finissant le 31 mars dernier ont été de \$7594.92, déduction faite de \$1208.07 sur la valeur des immeubles appartenant à la société.

A même ces profits nets, deux dividendes semi annuels au taux de 6% par an, et formant la somme de \$5,618.81, ont été payés aux actionnaires du fonds permanent, et la balance a été ajoutée à notre fonds de réserve qui s'élève maintenant à la somme \$11,119.92.

La part du fonds permanent dans ce surplus est de \$8,520.78, ce qui porte la valeur des actions de ce fonds à la somme de \$109.20 par \$100.

Une nouvelle classe mobile, la classe F a été ouverte le premier avril dernier, et nous sommes heureux de vous apprendre que la somme de \$34,400 a déjà été souscrite. Cet empressement de la part du public est une preuve non équivoque du degré de confiance dont jouit notre société.

A raison des divers changements survenus ces années dernières dans la législation concernant les sociétés de construction, et de certains amendements déjà introduits dans notre constitution, entr'autres la conversion du fonds d'appropriation en fonds permanent, une refonte générale de notre constitution était devenue nécessaire. Ce travail a été fait avec soin par un homme des plus compétents et sera soumis à vos délibérations.

Le Bureau de Direction a continué l'engagement des anciens officiers et se fait un devoir de constater la complète efficacité de leurs services, et le zèle qu'ils ont témoigné en toute occasion pour les intérêts de notre Société.

Le tout respectueusement soumis,

S. LESAGE,
Président.

Québec, 20 mai 1881.

De.

PROFITS ET PERTES.

Ce.

Commission.....	\$ 38 35	Balance au 31 mars 1880.....\$8348 82
Organisation.....	60 75	A déduire sur la propriété
Mobilier.....	30 51	Couture..... 175 00
Honoraires aux Directeurs.....	158 00	-----
Administration.....	2632 68	Entrées.....
Communication.....	733 88	Transferts.....
Immeubles.....	1208 07	Amendes, Comptes Génér...\$ 602 73
Dividendes durant l'année.....	5618 81	" Classe A..... 81 92
Profits et Pertes Classe A.....	\$819 69	" " B..... 142 67
B.....	269 53	" " C..... 26 93
C.....	185 33	" " D..... 55 74
D.....	99 73	" " E..... 40 98
E.....	27 76	-----
-----	1402 04	Intérêt, Classe A.....\$ 92 52
Balance, Comptes Généraux.....	8520 78	" Comptes Généraux. 6421 12
-----	-----	6513 64
-----	-----	-----
Paiem. herdomadaires d'appropriation..		2217 50
Loyer.....		1445 00
Balance de la Classe A.....		857 16
		215 28

		\$20,403 87

Actif.

BILAN, 31 Mars 1881.

Passif.

	1881	1881
Prêts Hypothécaires.....	\$ 72069 20	Capital payé.....
" do d'appropriation..	14417 27	Versements, Classe B.....
Transferts, Classe B.....	\$1432 00	" C.....
" " C.....	843 00	" D.....
" " D.....	863 00	" E.....
" " E.....	104 00	-----
	-----	9995 50
Prêts sur Actions.....	3242 00	Dividendes non réclamés.....
Immeubles.....	6457 44	Dividende No. 12 non payé.....
Caisse.....	12906 26	Profits et Pertes, Classe B...
Emprunt.....	3405 69	" " C...
Billets recevables.....	2683 41	" " D...
Actions au fonds capital de la Société.	426 83	" " E...
Organisation.....	100 00	Cpts. Gén....
Mobilier.....	1154 25	8520 78
	-----	-----
	274 68	11,119 18
	-----	-----
	\$117,137 03	\$117,137 03

N. ARTHUR GIARD,
ARTHUR EVANTUREL, { Auditeurs.

A. J. AUGER,
Sec.-Trés.

Proposé par Siméon Lesage, écr., secondé par M. Oct. Lemieux, et résolu :

Que le rapport des Directeurs et les états y annexés, qui viennent d'être lus, soient approuvés, publiés et imprimés pour l'usage des actionnaires.

Proposé par M. Arthur Evanturel, secondé par M. Israël Turcot, et résolu :

Que les remerciements des actionnaires de la Société sont dûs, et offerts à MM. le Président, Vice-Président et Directeurs de cette institution pour la bonne gestion des affaires de la Société pendant l'année écoulée.

Proposé par M. Cyrille Duquet, secondé par M. E. Ruel, et résolu :

Que les remerciements des actionnaires sont aussi dûs au Secrétaire-Trésorier, Assistant-Secrétaire-Trésorier et autres officiers pour leur attention particulière à la bonne administration des affaires de la Société.

Proposé par M. J. E. Dorion, secondé par M. Israël Turcot, et résolu :

Qu'un traitement de \$100 soit payé à chacun des auditeurs.

Proposé par M. A. Evanturel, secondé par M. Arthur Giard, et résolu :

Que MM. Dorion et Turcot soient nommés scrutateurs et que la boîte au scrutin reste ouverte jusqu'à 5½ heures P. M.

Proposé par M. J. A. Defoy, secondé par M. Oct. Lemieux, et résolu,

Que la résolution en date du 19 de mai courant soit adoptée, savoir, que pour satisfaire aux demandes d'emprunt que la société reçoit tous les jours, deux classes du fonds mobile de \$50,000 chacune, payable par versements mensuels de \$1.20, par actions de \$100 soient ouvertes au public. La première sera désignée par la lettre F, et commencera du 1er avril dernier, et la seconde par la lettre G qui commencera du premier octobre prochain.

Du dépouillement du scrutin il résulte que les Messieurs suivants ont obtenu le plus grand nombre de vote et sont en conséquence élus Directeurs, savoir :

Siméon Lesage, Jean Blanchet, C. R., Joseph Plamondon, Georges Paquet, Ed. R. Fréchet, J. A. Defoy, Octave Migner, Joseph Archer, jr., et Cyrille Duquet.

M. Siméon Lesage laisse le fauteuil, et il est remplacé par M. Octave Lemieux.

Il est proposé par M. A. Evanturel, secondé par M. C. Duquet, et résolu :

Que les remerciements des actionnaires ici présents sont dûs à Siméon Lesage, écr., pour les services qu'il a rendus à la présidence de cette assemblée, à M. le Secrétaire, et à MM. les scrutateurs, dans l'exercice de leur fonction respective, et l'assemblée s'ajourne.

Les nouveaux directeurs s'étant réunis le même jour, ont unanimement élu Siméon Lesage, écr., Président, et Jean Blanchet, écr., Vice-Président de la Société Permanente de Construction des Artisans pour l'année courante.

A. J. AUGER,
Sec.-Trésorier.